



Cadre à temps partiel / intéressement /

Par **Christelle2012**, le **18/02/2012 à 14:01**

Bonjour,rnrnEn fait j'ai pls questions: rnrn1/ je suis cadre à temps partiel et je fais depuis un an 2 à 3 h sup par semaine systématiquement, et ce sans compensation financière ni récupération. Je ne récupère que lorsque je fais une journée complète en +. Comme je suis cadre, ma patronne ne veut pas entendre parler du paiement des heures sup effectuées, que puis-je faire ? rnrn2/ j'ai signé un CDI à temps partiel avec un intéressement, je ne l'ai toujours pas perçu, et l'entreprise a fusionné avec une autre entreprise dans laquelle il n'y a pas d'intéressement. Je n'ai eu aucune information. Qu'en est-il en pratique ? rnrn3/ la négociation avec la direction est particulièrement difficile, puisque chaque tentative de négociation est suivie de séance de dénigrement ceci afin de bloquer les négociations... bref, je souhaite au final partir de cette entreprise mais je n'ai à l'heure actuelle pas de perspective d'emploi, aussi je souhaiterais pouvoir partir avec une rupture conventionnelle, l'employeur peut-il refuser ? Donner ma démission (qui me démange vraiment !) est suicidaire vu que j'ai un prêt à rembourser... Y'a-t-il une solution pour m'en sortir ? rnrn4/ Je vais tenter une nouvelle séance de négociation, avez vous des conseils à me donner ? je souhaite récupérer mon intéressement (noté dans le contrat) et obtenir le paiement ou la récupération des heures sup (sous forme de 10 jours dans l'année par exemple)... rnrnen vous remerciant de tous les conseils que vous pourrez me donner pour me sortir de cette situation...